

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2007
Publication : 26/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2007/VI - 3^e/35
Séance du 19 OCT. 2007

RD 8bis II Suppression du passage à niveau n° 3 à BRUNSTATT Programme AT11 - Millésime 2004

Le Conseil Général,

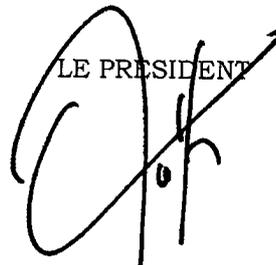
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-3^e/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007,
- VU la délibération du Conseil Général du 20 octobre 2006 fixant le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 19,93 M€ dont une partie à maîtrise d'ouvrage départementale, hors acquisitions foncières, de 9 92 M€ TTC,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Voirie, des Infrastructures Routières et des Transports du 27 septembre 2007,
- VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 19 octobre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ fixe le coût prévisionnel de la partie de l'opération à maîtrise d'ouvrage départementale au montant de 11,55 M€ TTC ;
- ✓ approuve l'inscription d'une autorisation de programme complémentaire de 1 880 000 € sur l'opération AT11 millésime 2004.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER